



LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
EXTERNES ET DU CADRE DE VIE
Bureau du cadre de vie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique préalable à l'autorisation unique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau avec étude d'impact) a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2017-1327/SG/DRECV du 16 juin 2017 portant sur le projet de la retenue collinaire de Piton Rouge à la Plaine des Cafres, situé sur le territoire de la commune du Tampon.

Le responsable du projet est : La commune du Tampon
256 rue Hubert Delisle - BP 449
97430 LE TAMPON

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le projet de la retenue d'eau de 350 000 m³ de Piton Rouge est localisé sur la planèze de la Plaine des Cafres, à l'ouest du lieu-dit «Bourg Murat» sur le territoire communal du Tampon où l'hydrogéologie est particulièrement favorable au projet ; cette digue importante est considérée comme un barrage de classe C (décret n°2015-526).

La réalisation de la retenue collinaire de Piton Rouge, dont les enjeux sont importants en termes d'aménagement du réseau d'irrigation agricole pour le territoire de la commune Tampon, permettra de :

- renforcer le stockage pour les activités agricoles et la défense contre les feux de forêts,
- développer voire catalyser la reconversion des petits éleveurs pour lesquels l'eau est un facteur limitant,
- favoriser l'irrigation en priorité de la partie Est des hauts, zone d'élevage,
- assurer l'irrigation de 190 ha de terres agricoles supplémentaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'étude d'impact, sera déposé **du 17 juillet 2017 au 17 août 017 inclus**, à la mairie principale du Tampon.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou, les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale du Tampon - Hôtel de Ville- rue Hubert Delisle - 97838 LE TAMPON CEDEX), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale du Tampon

le 17 juillet 2017	de 09 heures à 12 heures
le 25 juillet 2017	de 09 heures à 12 heures
le 09 août 201	de 13 heures à 16 heures
le 17 août 2017	de 13 heures à 16 heures

Monsieur Alain Bernard MAILLOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie du Tampon, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (Direction des relations externes et du cadre de vie - Bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire à Saint-Denis).